

DÉPARTEMENTS / RÉGIONS



Département du Gers

**UNE COMMISSION CONSULTATIVE
CITOYENNE AU SERVICE DES
TRANSITIONS**



La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

THÈMES

PARTICIPATION CITOYENNE

ENVIRONNEMENT

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

L'instauration d'une Commission Consultative Citoyenne autour des Transitions :

L'objectif est de nouer un dialogue continu avec les Gersois et les Gersoises sur la thématique des Transitions.

Elle est consultée pour avis / propositions par le biais d'un sujet transversal posé par le Président et d'un sujet ascendant par le biais de la co-construction du règlement du Budget Participatif Gers #3.

Les citoyens dans le cadre d'une montée en compétence peuvent également participer à des consultations thématiques effectuées par d'autres services de la collectivité. (schéma culture par exemple).

La création de cette Commission Consultative Citoyenne permet d'examiner dans une seule instance l'ensemble des démarches de dialogue citoyen portées par le Conseil Départemental : budget participatif # 3 thématique "Les Transitions", concertations citoyennes thématiques (culture, alimentation locale...).

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Contexte du projet :

Le Département du Gers est le 1er en France à avoir initié un Budget Participatif à l'échelle départementale accompagné d'une commission citoyenne dédiée dès 2018 dans le cadre d'un programme intitulé « Réinventer ». (cf. Guide pratique de la démocratie participative locale, Camille MORIO, Berger-Levrault, 2020).

L'évaluation des deux éditions du Budget Participatif Gers menée par le Service Participation Citoyenne a montré l'importance du rôle de la commission citoyenne dans le dispositif départemental de participation citoyenne.

En effet, l'implication en 2018 de ses 90 premiers membres dans toutes les phases a permis d'assurer une transparence, une garantie des bonnes pratiques vis-à-vis des Gersois. Les interactions entre les membres et avec les élus ont été source d'échanges constructifs, de propositions quelquefois hors champ du BPG et repris par les services d'autres collectivités territoriales du département.

Dans cette optique dès 2021 après les élections départementales, les élus ont décidé la création d'une Commission Consultative Citoyenne qui vise à renforcer l'association des gersois au déploiement des politiques départementales. Dès avril 2023 cette commission consultative citoyenne (3C) départementale a été déployée jusqu'en décembre 2025.



LA DÉMARCHE

Il s'agissait de créer un cadre clair, garant des droits et obligations de chacun des acteurs afin de construire une relation de confiance ouverte et inclusive pour le bien commun du territoire. Cette nouvelle instance de participation citoyenne se veut novatrice et pérenne en lien avec les compétences départementales et son territoire.

Les objectifs de la 3C :

La Commission Consultative Citoyenne a pour but de renforcer la participation citoyenne au niveau départemental de façon pérenne sur un temps long. Dans ce cadre l'échange et le partage des idées, la construction d'avis opérationnels sur des sujets majeurs pour l'avenir du Gers et des Gersois(es) sont poursuivis. Ainsi ils ont pu développer leurs connaissances sur des thématiques spécifiques par le biais d'interventions d'élus, d'experts, de visites sur le terrain et co-construire le Gers de demain. La commission consultative citoyenne se caractérise par sa méthode transversale, transparente et interactive et son fonctionnement rigoureux. Le tout grâce à des techniques d'animation d'intelligence collective et en mêlant les différents niveaux de Participation Citoyenne (échelle d'Arnstein).

Les membres titulaires ont eu pour mission :

- Elaborer en mode co-construction les règles du Budget Participatif Gers #3 (BPG) autour de la thématique des Transitions (500 000 €) et le suivre jusqu'à l'évaluation.
- Débattre et donner leur avis sous la forme d'un rapport citoyen à partir d'une question du Président en mode concertation : Comment le Gers peut devenir un territoire citoyen engagé pour la Biodiversité ?
- Soumettre des propositions sur des sujets sur lesquels ils sont sollicités ou à leur initiative en mode consultation : par exemple sur le schéma départemental Culture.
- Etre associés aux événements et aux actions qui favorisent la rencontre et le dialogue entre les usagers / partenaires et les services de la collectivité (ex : rencontres citoyennes présentant le règlement du BPG, concertation culture) et participer à l'évaluation de la commission consultative citoyenne et du BPG.

Son cadre Juridique:

- Article 1111-2 Code Général des Collectivités Territoriales.
- Code des Relations entre le Public et l'Administration : art L131-1.

Cadrage budgétaire : 5 000 € en fonctionnement: en vue de rembourser les frais de déplacements des membres titulaires et assurer des frais de bouche lors des sessions plénières.

Transparence de la démarche :

Un espace numérique dédié à la Participation Citoyenne institutionnelle et au fonctionnement de cette commission à été déployé dès sa mise en place : "Le Gers c'est vous" avec trombinoscope des participants et transmission d'informations (règlement et compte rendus).



Transparence de la démarche :

Un espace numérique dédié à la Participation Citoyenne institutionnelle et au fonctionnement de cette commission à été déployé dès sa mise en place : "Le Gers c'est vous" avec trombinoscope des participants et transmission d'informations (règlement et compte rendus).

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

En premier lieu l'ensemble de la démarche à été réalisée en régie directe par le Service Participation Citoyenne avec la participation des deux élus référents.

Modalités de recrutement :

Dans un premier temps un appel à volontariat a été lancé pendant 3 mois de janvier 2023 à fin mars 2023 par voie numérique et de presse pour être au plus près de tous les Gersois.

Pour ce faire, une double stratégie « d'aller vers » dans un premier temps tous publics : marchés de pleins vents, ciné débats est déployée.

Puis afin d'éviter le syndrome « Toujours Les Mêmes », un recrutement spécifique à destination des publics éloignés a été opéré : vers les centres sociaux, les établissements scolaires du secondaires via les conseils de vie lycéennes (lycées), les maisons des Solidarités départementales, les associations jeunesse, caritatives.

Au total 400 personnes ont répondu à l'appel pour 55 structures publiques et associatives rencontrées.

Puis un tirage au sort par canton et par catégorie d'âge a été effectué pour désigner les quatuors citoyens dans le respect des principes de représentativité des territoires et de mixité.

Les agents du Département et les élus en situation de mandats électifs ne sont pas autorisés à candidater.

Une délibération a été prise validant ces modalités de recrutement.

Une composition évolutive :

Lors de la décision de création de cette commission en juin 2022 la commission consultative Citoyenne devait être composée de :

- 34 citoyens tirés au sort à parité femme-homme dans les 17 cantons du département. Avec 4 remplaçants (2 hommes et 2 femmes) par canton.

Puis les élus ont validé quelques mois plus tard une composition plus élargit afin de faire participer plus de citoyens au vu du large panel recruté (400 candidatures) :

- 68 membres citoyens (à partir de 16 ans) issus de la société civile gersoise, c'est-à-dire 4 citoyens par canton assurant une large représentativité des Gersois, dans le respect de la parité femme/homme et selon et selon une répartition par catégorie d'âge (voir règlement)

- 17 quatuors de citoyen à parité égale,
- 3 élus départementaux (2 majorité + 1 élue de l'opposition),
- 3 agents de la collectivité pour l'animation et le suivi administratif et logistique.

Son fonctionnement :

A ce titre une charte d'usage a été édictée et a servi de guide déontologique pour tous les conseillers citoyens. Un règlement de fonctionnement a été élaboré en mode concertation avec les citoyens eux mêmes.

Pour rendre un avis éclairé, les citoyens le demandant ont pu recevoir une formation sur les compétences du département ainsi que sur les valeurs du Service Public et de déontologie. Des formations en lien avec les thématiques ont été effectuées par les services experts de la collectivité et/ou des experts extérieurs (La biodiversité dans le Gers). Cela a permis aux conseillers citoyens d'être en capacité d'émettre des avis pertinents et réalisables. La durée du mandat a évolué passant à 2 ans et 8 mois (avril 2023 – décembre 2025) au lieu des 2,5 ans prévue initialement. Idem afin de prolonger l'aventure de cette 1ere édition. L'animation et le suivi des travaux est effectuée en régie directe à la fois par les élus et le service Participation Citoyenne. Un calendrier simple prévisionnel a été élaboré en amont de la démarche et prévoyait 4 sessions plénières par an. Il a été revu au fur et à mesure de l'avancée des travaux dans une optique d'amélioration continue en lien avec les citoyens. Les frais de déplacements des citoyens sont remboursés. Les repas sont offerts lors des sessions plénières.

Des délibérations ont été prises encadrant ces modalités.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

*** parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.**

La commission Consultative Citoyenne travaille en session plénière la plupart du temps. Il s'agit aussi de favoriser l'intelligence collective et en faire une organisation apprenante et productive. Elles se tiennent le samedi au Département du Gers. Une séance plénière est organisée à minima une fois par trimestre avec la présence obligatoire de chaque membre. Des méthodes de travail en mode collaboratif ont été utilisé comme des ateliers collaboratifs en vue de traiter un sujet « transversal » portant sur les compétences de la collectivité (exemple : règlement du Budget Participatif Gers #3 et Biodiversité) . Des outils numériques collaboratifs comme Klaxoon ont été utilisé très ponctuellement.

Les groupes de travail construisent les avis / propositions de la commission. Ils servent aussi à fournir une équité de temps de parole pour donner à tous les citoyens le droit de parler notamment les jeunes et les publics précaires. Ils peuvent également se réunir selon leur bon vouloir et dans un autre lieu situé sur le territoire départemental (exemple visite d'une ferme biologique dans le cadre du sujet relatif à biodiversité).

LA DÉMARCHE

Le Département et son assemblée plénière est le lieu où siège l'ensemble des membres de la commission Consultative Citoyenne. Ce sont les élus référents qui animent ces sessions. C'est au cours de ses sessions que l'expertise des services est diffusée et que les projets d'avis sont débattus. Chaque session fait l'objet d'un compte rendu, effectué par le rapporteur général, qui a été transmis aux membres ainsi qu'aux élus.

- taux de présence moyen aux sessions plénières : 70 %
- primo participants à ce type d'instances : 38 sur 68 titulaires avec un accompagnement pédagogique sur les compétences, finances locales, fonctionnement, mais aussi numériques. (envers 15 citoyens au total).

En fin de production de propositions de la commission citoyenne une articulation avec l'assemblée départementale est prévue : in fine tous les élus et le Président reçoivent un rapport structuré et les élus échangent sur une matinée avec les citoyens sur leurs propositions. (par exemple rapport citoyen sur la biodiversité).

Le service Participation Citoyenne du Département participe directement à l'accompagnement de la Commission Consultative Citoyenne de l'animation des groupes de travail à la programmation des réunions régulières avec ordre du jour, transmission comptes rendus, suivi et accompagnement, outils documentaires.

Le service assure un rôle de coordination avec le cabinet de la collectivité et les services concernés par les échanges de la commission.

Afin de favoriser et de prolonger les échanges un espace numérique dédiée existe déjà « Le Gers c'est vous » où chacun pourra retrouver tous les documents, avis, comptes rendus ainsi qu'un boîte mail et un cloud spécifique. Les sessions sont filmées en direct et ainsi être visionnées sur la chaîne You Tube du Département.

Les citoyens titulaires ont été équipés de tablettes numériques afin de faciliter leurs travaux. Des sessions de formations pour les publics les moins à l'aise ont été déployés. (5 citoyens formés) Les membres de la commission Consultative Citoyenne peuvent également être sollicités pour participer aux événements dans leur canton en lien avec les élus départementaux (ex : inauguration projets lauréats du Budget Participatif Gers).

En fin de processus participatif (décembre 2025) intervient l'évaluation du dispositif qui s'appuiera sur un bilan quantitatif et qualitatif.

RETOURS

*** évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?**

Une évaluation type amélioration continue est déployée depuis le début de la démarche :



LA DÉMARCHE

- un bilan quantitatif est en cours via des indicateurs pour mesurer le niveau de recrutement par tranche d'âge et qualité des candidats (nbre primo participants, nbre membres d'une association, nbre participants à d'autres instances de ce type), le niveau de participation des membres titulaires, etc)
- Un bilan qualitatif via des questionnaires à été effectué en juillet 2024 à mi mandat afin de rectifier éventuellement les méthodes de travail et/ou le fonctionnement de cette commission. (voir questionnaire fournie en document annexe) et un autre sera effectué en fin de mandat en décembre 2025.

Dans cette optique et afin de varier les approches évaluative, une rencontre inter départementale est normalement prévue en septembre/octobre 2025 avec le Département des Landes afin que les citoyens membres des commissions citoyennes respectives se rencontrent et échangent sur le futur/ fonctionnement/ objectifs de ce type d'instance.

Enfin les conseillers citoyens en fin de mandat (décembre 2025) seront au cœur d'une évaluation finale au cours de laquelle ils devront formuler des propositions d'améliorations pour la future commission citoyenne n° 2. Compte tenu des retours positifs des citoyens, il est prévu de renouveler le panel citoyen via le déploiement d'une nouvelle commission consultative citoyenne début 2026.

Egalement depuis avril 2025 un travail à débuté en interne de la collectivité sur le droit de suite des travaux de la commission : un groupe de réflexion interne à l'institution - transition écologique - composé d'élus concernés de la majorité et administration réfléchit en s'appuyant sur les fiches actions figurants dans le rapport citoyen afin de les déployer à court et moyen terme.

AJOUTS SUR LA DÉMARCHE

Ci joint le lien vers la production citoyenne de la commission consultative citoyenne sous forme de rapport opérationnel avec des fiches actions et la restitution aux élus le 23/05/2025.

<https://www.legerscestvous.fr/informationstransversales/actualites/la-commission-consultative-citoyennepresente-son-rapport-sur-la-biodiversite-4162>